

☒ **QUESTION ECRITE** (art. 41 du Règlement du CG)

☐ **POSTULAT** (art. 39 du Règlement du CG)

☐ dépôt

☐ développement

☐ **MOTION** (art. 38 du Règlement du CG)

☐ dépôt

☐ développement

☐ **INTERPELLATION** (art. 40 du Règlement du CG)

☐ **RESOLUTION** (art. 43 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : 21 septembre 2026

"Titre" : Changement climatique à l'échelle communale : bilan, actions et perspectives

Questions :

- Quel bilan concret et documenté peut être présenté, des mesures prises jusqu'à présent pour protéger notre commune et sa population des effets du changement climatique ?
- Quelles mesures sont actuellement mises en œuvre, avec quels moyens, quel calendrier et quels indicateurs permettant de vérifier qu'elles sont à la hauteur des risques déjà présents ?
- Quelles actions décisives seront engagées à l'avenir, dans les bâtiments, l'espace public, le monde du travail, la protection des personnes vulnérables et la gestion de l'eau, afin que notre impréparation ne mette jamais en danger celles et ceux qui vivent et travaillent dans notre commune ?

Contexte :

Qu'avons-nous déjà accompli ? Que faisons-nous aujourd'hui ? Et quelles décisions sommes-nous prêts à prendre pour demain ?

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les représentantes et représentants de l'Exécutif, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, Mesdames et Messieurs,

Depuis une vingtaine d'années, les records de température tombent les uns après les autres. Ce qui paraissait exceptionnel hier devient, saison après saison, une réalité récurrente. Derrière les chiffres, il y a des nuits où l'on ne récupère plus, des journées de travail éprouvantes, des personnes fragiles davantage exposées et des espaces publics qui deviennent parfois difficiles à vivre. Les experts nous avertissent : ces dérèglements ne disparaîtront pas ; ils devraient s'intensifier au cours des prochaines décennies.

Nous ne pouvons plus détourner le regard. La nature nous impose désormais des contraintes sévères. *Nous n'avons plus le choix : c'est à nous de nous adapter, avant que les événements ne nous y contraignent dans l'urgence*

Une responsabilité communale qui ne peut plus attendre

Des mesures sont en préparation aux niveaux fédéral et cantonal. Mais nous ne pouvons pas nous contenter d'attendre. À **l'échelle communale, notre responsabilité est immédiate**. Lors des périodes de chaleur extrême, la santé, la capacité de travailler et parfois même la sécurité de nos habitantes et habitants sont mises à l'épreuve. Nos entreprises, nos commerces, nos services publics et **l'ensemble des activités de la ville doivent pouvoir continuer à fonctionner sans exposer quiconque à des conditions trop difficiles**. *Agir localement, c'est protéger la population tout en préparant la commune à rester vivable, attractive et solidaire.*

Agir maintenant, avant de subir

Construction et bâtiments. Nos règles de construction doivent **anticiper les chaleurs à venir : nouveaux matériaux, méthodes adaptées et dispositifs de refroidissement** ne relèvent plus du simple confort : il s'agit désormais de **protéger la santé et de garantir des logements**, des **écoles** et des **lieux de travail** dignes. Cette exigence est d'autant plus pressante que de grands projets urbains « La Plantaud, Clos Donroux, l'Epic, Le Cotterg... » dessinent aujourd'hui la ville dans laquelle nous vivrons demain. *Nos réflexions présentes définiront notre habitat de demain !*

Urbanisme et espaces publics. Sans **davantage d'arbres aux essences étudiées**, de **zones d'ombre**, de **lieux protégés de la chaleur** et de **revêtements de sol adaptés**, certains espaces de notre ville pourraient devenir difficilement praticables lors des épisodes caniculaires. **Préserver une ville vivante, accessible et sûre** impose d'agir dès maintenant pour toutes personnes voulant y accéder. *Une ville moderne ne se mesure pas seulement à ce qu'elle construit, mais à sa capacité d'offrir à chacune et chacun un cadre de vie respirable et accueillant.*

Protection des personnes au travail. Celles et ceux qui travaillent dans nos bâtiments publics ou à l'extérieur ne doivent pas être **contraints de choisir entre l'accomplissement de leur mission et leur santé**. Leur **garantir des conditions de travail sûres et supportables** est une obligation. *Préserver la santé, c'est aussi maintenir durablement l'efficacité de nos services et de notre économie locale.*

Protection des personnes vulnérables. Pour les personnes âgées, en jeunes âges, malades ou isolées, la chaleur n'est pas seulement pénible : elle peut constituer **un danger réel**. **Dans les établissements de repos, les structures de santé comme à domicile**, trop de lieux ne sont **pas encore suffisamment adaptés**. Chaque retard accroît leur vulnérabilité.

La manière dont une collectivité protège les plus fragiles dit quelque chose de ses valeurs : mieux prévenir, c'est préserver la santé physique et psychique, renforcer la dignité et éviter des coûts de soins qui pourraient l'être.

Protection de l'eau. Enfin, nous devons **préserver nos accès à l'eau** et nos ressources.

Indispensable à toute vie humaine, cette ressource deviendra plus précieuse encore à mesure que les sécheresses et les fortes chaleurs s'intensifieront. **Sécuriser l'approvisionnement, limiter le gaspillage et anticiper les périodes de tension** relèvent de notre devoir collectif.

L'eau, l'air et la terre ne se négocient pas avec la nature : nous en dépendons.

Se préparer aujourd'hui n'est donc plus une option prudente : c'est une nécessité et un choix de responsabilité. Attendre que la crise s'impose pleinement à nous, ce serait perdre un temps précieux, **exposer davantage la population et payer plus cher demain ce que nous pouvons prévenir aujourd'hui.** Notre commune doit prendre sa part, avec **des objectifs clairs**, un **calendrier**, des **moyens** et une **information transparente**, sans renoncer aux indispensables soutiens cantonaux et fédéraux.

Face à cette urgence, nous sommes dans l'attente de réponses précises et d'engagements vérifiables :

- **Quel bilan concret et documenté peut être présenté, des mesures prises jusqu'à présent pour protéger notre commune et sa population des effets du changement climatique ?**
- **Quelles mesures sont actuellement mises en œuvre, avec quels moyens, quel calendrier et quels indicateurs permettant de vérifier qu'elles sont à la hauteur des risques déjà présents ?**
- **Quelles actions décisives seront engagées à l'avenir, dans les bâtiments, l'espace public, le monde du travail, la protection des personnes vulnérables et la gestion de l'eau, afin que notre impréparation ne mette jamais en danger celles et ceux qui vivent et travaillent dans notre commune ?**

*Car derrière chaque mesure, il y a des vies à protéger, une commune à **préparer et une responsabilité politique qui ne peut plus être diluée.** Le changement climatique, lui, n'attendra ni nos hésitations, ni nos renvois de compétence. À nous donc **d'utiliser pleinement nos leviers législatifs et exécutifs**, d'inscrire dès maintenant les **moyens nécessaires dans nos budgets** et **d'examiner toutes les alternatives utiles pour atteindre les objectifs fixés.** Désormais, l'inaction ne pourra plus être présentée comme de la prudence : elle sera **un choix politique**, avec des conséquences dont nous devons répondre devant la population.*

Je vous remercie de m'avoir écouté. Mais, au regard des enjeux qui nous attendent, **je vous demande surtout de m'avoir entendu.**

MIGNOT Philippe pour Le Centre Monthey

Monthey, le 21 septembre 2026



A transmettre à l'issue de la séance du Conseil Général